PLANIFICATION DE L'APRÈS-GUERRE

I. INTRODUCTION

Alors même que la guerre se poursuit dans le Golfe, on demande aux gouvernements de préparer des plans pour le lendemain des hostilités, et à juste titre. C'est un sujet important qui mérite une attention particulière.

À mesure que se rapprocheront les défis de l'après-guerre, il est essentiel de situer toute proposition dans le cadre d'un engagement continu et indéfectible en faveur de la solidarité et des objectifs de la coalition. L'adhésion de l'Iraq aux résolutions du Conseil de sécurité, y compris à celle concernant son retrait total et inconditionnel du Koweït, a été et demeure la condition claire et non négociable de la cessation des hostilités. En même temps, il n'est jamais trop tôt pour commencer à préparer l'après-guerre, surtout dans une région où les problèmes sont si complexes.

Pour commencer, il incombe aux pays de la région de voir à leur propre sécurité. Il faut cependant reconnaître qu'en raison des animosités et de la méfiance profondes qui caractérisent la région, il faudra que la paix soit garantie par des éléments extérieurs. L'un des objectifs primordiaux devrait être de préserver l'autorité de l'ONU et de renforcer son efficacité.

Il faut envisager les besoins de l'après-guerre d'une manière qui tienne compte des rancunes et des instabilités sous-jacentes de la région ainsi que de la sécurité et des autres préoccupations légitimes de tous les pays du Moyen-Orient. On ne saurait non plus ignorer les intérêts des autres grands intervenants, y compris les pays de la coalition et d'autres, comme l'URSS. Il est donc indispensable que les pays concernés se consultent et collaborent étroitement pour préparer l'aprèsguerre.

La présence du Canada au Moyen-Orient ne date pas d'hier, et elle ne se manifeste pas seulement dans le cadre de l'action militaire autorisée par l'ONU ou dans les activités diplomatiques ou économiques qu'il mène depuis le mois d'août dernier. En fait, le Canada a participé à